



*CAPL n° 2
des 12 et 13 novembre 2013*

*Liste d'aptitude au grade de contrôleur
des Finances Publiques*

DECLARATION LIMINAIRE

Le blocage des rémunérations et les suppressions massives d'emplois continuent, quel que soit le gouvernement, notre Administration reste sur l'autel des sacrifices au nom de l'austérité. Notre travail devient alors chaque jour plus difficile. Nous ne prendrons pour exemple que la tension grandissante dans certains services et le mal-être des collègues. Les conditions de vie au travail sont inacceptables. Il est grand temps que la Direction en prenne conscience et agisse.

Les listes d'aptitude au titre de 2014 sont totalement unifiées sans aucune distinction par filière et sont élaborées en mettant en œuvre des règles de gestion harmonisées. Finie la garantie de rester dans le département pour les collègues promus en B de l'ex-filière GP. La fusion nous avait pourtant promis une harmonisation unifiée par le haut, selon le mode le plus favorable de chaque filière.

Ces agents promus contrôleurs seront appelés à participer aux mouvements de mutation de l'année 2014 et seront classés à l'ancienneté administrative. Ils pourront faire des vœux en nombre illimité par RAN (Résidence d'Affectation Nationale) - mission/structure. Certes ils peuvent bénéficier du dispositif de priorité pour rapprochement externe, mais ils ne sont pas assurés de revenir ni dans le poste, ni dans le département d'origine.

Sur l'objet de cette CAPL, la CGT tient à rappeler sa revendication d'un système de notation qui soit une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents et des conditions d'exercice de leurs missions.

Pour l'avenir, nous souhaiterions que les potentialités fassent partie des documents préparatoires adressés aux élus.

Enfin la CGT tient à souligner que le concours et l'examen professionnel doivent devenir la modalité principale des promotions.